

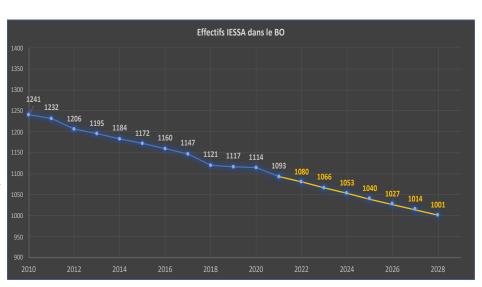
La lettre de l'UNSA-IESSA

A qui profite le crime?

La DGAC veut affaiblir les IESSA. La méthode: diminuer les effectifs et créer une CAP fourretout pour faire perdre sa représentativité à l'UNSA-IESSA. Effets bonus: faire plaisir aux nostalgiques du CUDE et des ESA, permettre à la DGAC de garder une filière technique fantoche pour gommer la spécificité IESSA.

La chute organisée

Les départs en retraite vont augmenter jusqu'à 70 IESSA/ an en 2025, alors que les recrutements sont bridés à 50 IESSA/an. Si rien n'est fait, les services opérationnels verront leur régulation passer de 17 à 25 %, voire 30% dans certains services (courbe). A mettre en parallèle avec l'inflation des postes de «salons» de la période 2010-2019 (tableau). Stratégie perdante pour réussir la modernisation.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2018	2019	2010-2019	%
Contrôle NA	5265	5245	5208	5199	5138	5067	5040	4915	4885	-380	-7,2%
Ingénierie des systèmes	1744	1748	1724	1729	1733	1708	1683	1711	1710	-34	-1,9%
Expoitation aéronef (SEFA)	147	143	141	131	123	116	121	122	119	-28	-19,0%
Finances	562	559	527	513	500	478	466	473	478	-84	-14,9%
IG et logistique	1304	1320	1299	1258	1211	1158	1085	1068	1041	-263	-20,2%
Ingenièrie et aménagement (chargé de missions)	255	396	414	389	380	364	338	366	373	118	46,3%
Politique public (haut cadre)	165	152	153	153	146	145	155	167	173	8	4,8%
R&D	29	30	23	26	27	23	26	49	58	29	100,0%
Economie et Dev durable	147	147	144	132	140	147	145	160	163	16	10,9%
Service juridique	91	91	92	92	94	94	96	115	112	21	23,1%
RH	518	511	517	512	513	512	509	527	526	8	1,5%

Profitant de la crise sanitaire et du changement à la tête de la DSNA, on assiste à une attaque endogène du SG de la DGAC envers les personnels de la DSNA:

- suppression de 3 promos sur 4 chez les ICNA pour fragiliser le service contrôle;
- mise en place de SIR hors sol qui vont démembrer les services administratifs de la DSNA au profit du SG avec au passage la promesse de HEB aux préfigurateurs;
- création d'une CAP IEEAC/IESSA pour dissoudre la filière technique DSNA et éliminer l'UNSA-IESSA au profit d'une filière technique DGAC fantoche. --->



La lettre de l'UNSA-IESSA

CAP IEEAC/IESSA

Le statut des IEEAC est en danger. En effet, l'article L. 911-16 en discussion du code de la fonction publique fait bien la distinction entre les ICNA et les IESSA qui détiennent toujours des sujétions et des responsabilités exceptionnelles, au contraire des IEEAC.

Ainsi le corps des IEEAC est le seul corps «spécial» de toute la fonction publique qui n'est pas justifié, contrairement:

- à la police nationale : missions et responsabilités exceptionnelles;
- à l'administration pénitentiaire : sujétions et devoirs exceptionnels;
- aux corps des ICNA et des IESSA : sujétions et responsabilités exceptionnelles;
- au corps des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur : caractère particulier de leurs fonctions et sujétions exceptionnelles.

De plus, la loi spéciale du statut des IEEAC est devenue obsolète en 1991 avec la transformation des corps de catégorie B (ESA et OCCA) en corps de catégorie A (IESSA et ICNA).

> Article 1

Il est crée un corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, qui participent notamment à la direction des services ou subdivisions de services désignés dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 64-650 du 2 juillet 1964 et assurent l'encadrement des officiers contrôleurs de la circulation aérienne ou des électroniciens de la sécurité aérienne. Ce corps est régi par un statut spécial fixé par décret en Conseil d'Etat, après consultation du comité technique paritaire intéressé. Ce statut peut déroger aux dispositions de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires.

Un tel statut spécial n'a plus raison d'être, d'où les tentatives de fusionner les IEEAC avec le corps des ITPE, en commençant par une CAP commune IEEAC/catégorie A au niveau ministériel. Seule planche de salut, retenter le coup du corps unique d'encadrement (CUDE).

La CAP IEEAC/IESSA est donc le premier étage indispensable à la fusée fusion. Le deuxième étage sera de gommer notre statut et nos spécifités professionnelles et sociales (horaire programmés, HEA ...)

Faire disparaitre l'UNSA-IESSA et affaiblir les IESSA

Quand on veut changer le résultat des élections, le plus simple est de changer les règles du jeu. Pour être représentatif un syndicat doit respecter les 7 critères de représentativité décrits dans l'article L 2121-1 du code du travail:

- le respect des valeurs républicaines;
- l'indépendance;
- la transparence financière:
- une ancienneté minimale de deux ans;
- l'audience;
- l'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience;
- les effectifs d'adhérents et les cotisations.

L'audience dans le privé est obtenue avec au moins 10% aux élections professionnelles. Dans le public c'est le siège. Aujourd'hui l'UNSA-IESSA a 4 sièges sur 7 dans la CAP IESSA. Ce qui nous permet de déposer des préavis, d'ester en justice et de signer un futur accord IESSA. Avec une CAP IESSA/IEEAC ce sera plié. A qui profite le crime? Certainement pas aux IESSA.

C'est pourquoi l'UNSA-IESSA a déposé un préavis avec deux revendications :

- La conservation de la CAP dédiée aux IESSA
- Recrutement de 60 IESSA / an